



Trégastel  
TREGASTELL

# Services - plats à emporter - demi-pension



tous  
les  
jours !



CCAS



Résidence  
Autonomie

Ti Langastel - Trégastel

# CONTRAT DE PRESTATION

Résidence Autonomie Ti Langastel  
Route de Lannion - 22730 Trégastel  
Téléphone : 02.96.23.48.37  
Mail : residenceautonomie@tregastel.fr  
Bureaux ouverts : du mardi au vendredi  
9h30-12h30/ 14h-18h

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
(CCAS)  
Route du Dolmen - 22730 Trégastel  
Téléphone : 02.96.23.48.37

## REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le présent contrat est conclu entre :

- Le CCAS de la Ville de Trégastel représentée par Xavier MARTIN en sa qualité de Maire et de Président du CCAS de Trégastel
- et le bénéficiaire :

Madame, Monsieur :

Adresse :

Téléphone / portable :

### *Présentation des services*

La Résidence Autonomie Ti Langastel de Trégastel, établissement d'accueil pour personnes âgées autonomes, propose deux services de restauration aux personnes non-résidentes :

- un service de **repas à emporter à 11h30**, à prendre sur place en apportant ses récipients à la résidence, sept jours sur sept. Les repas doivent être réservés préalablement 8 jours avant la collecte.
- un service de **repas en demi-pension le midi et/ou le soir** (réservation 8 jours à l'avance) servi à table dans le restaurant de la Résidence.

### **Article 1 – MODALITES.**

Ce contrat de service est ouvert aux personnes résidant sur la commune de Trégastel et ayant plus de 65 ans. Lorsqu'une réservation est effectuée, elle doit être honorée. Sauf en cas de rétractation dans les délais prévus à l'article 4.

### **Article 2 – COMPOSITION DES REPAS.**

- |                     |                                       |
|---------------------|---------------------------------------|
| - Un potage         | - Un beurre ou une portion de fromage |
| - Une entrée        | - Fruit ou dessert                    |
| - Un plat principal | - Une portion de pain                 |

Les menus sont les mêmes que ceux servis aux résidents de la Résidence Autonomie Ti Langastel.

### Article 3 – PRIX DES REPAS.

- Les **repas à emporter** sont facturés 9,50€.

- Les **repas en demi-pension** sont facturés 8€90 le midi et 8€54 le soir.

Ces tarifs peuvent faire l'objet d'une augmentation annuelle décidée par le Conseil d'Administration du CCAS. Le changement de tarif sera applicable au début de l'année civile suivante.

### Article 4 – DELAI DE RETRACTATION

Le bénéficiaire s'engage à prévenir, par ses propres moyens ou par personne interposée, de toute annulation, sous un délais de 48 heures avant le service. En cas de non-respect du délai de retractation tout repas réservé sera facturé et dû.

### Article 5 – MODALITES DE LA FACTURATION

Le CCAS de Trégastel présentera la facture vers le 10 du mois. Aucun paiement en espèces ne sera accepté pour des raisons de sécurité du personnel. Les chèques seront libellés à l'ordre du Trésor Public et expédié à la Trésorerie : Trésor Public - 54 Rue de Kra Douar - 22300 Lannion

Un prélèvement pourra être mis en place lors de l'établissement de la signature de ce contrat de services (**joindre un RIB**).

### Article 6 – REGLEMENT

Le bénéficiaire déclare que les factures seront réglées

◇ par lui-même

◇ ou par les soins de ses représentants (indiquer les coordonnées du payeur :

Madame/ Monsieur .....

### Article 7 – RESILIATION

A - Le bénéficiaire peut mettre fin à tout moment à ce contrat par lettre recommandée adressé à La Résidence Autonomie Ti Langastel. Le contrat sera résilié à compter du surlendemain du jour de réception de ce courrier.

B - En cas de non-respect du règlement ci-dessus mentionné, le CCAS pourra mettre fin à la prestation dans les plus bref délais.

Fait à Trégastel, le .....

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Monsieur Martin Xavier

Maire et Président du CCAS



# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Prénom :

Nom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :        /        /

Adresse postale :

Adresse de facturation (si différente) :

Le demandeur vit :     seul(e)     avec une autre personne     chez une tierce personne

Médecin traitant :

Coordonnées :

Mesure de protection :     tutelle     curatelle     aucune

Organisme :

Nom et prénom du délégué :

Coordonnées :

PLAN D'AIDE :     Oui     Non

AIDES FINANCIERES EVENTUELLES :

AUTRES INTERVENANTS / COORDONNEES :

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS (SUITE)

## SPECIFICITES ALIMENTAIRES :

---

Alimentation :

---

Particularités :

---

## FREQUENCE DE LIVRAISON /JOUR DE LIVRAISON :

---

---

## ORIGINE DE LA DEMANDE :

---

Personne à l'origine de la demande :

Motifs de la demande :

Date de démarrage du service :        /        /

---

## Informations sur le règlement :

Chèques libellés à l'ordre du Trésor public ou mise en place du prélèvement automatique.

---

Paiement :     chèque                                     prélèvement automatique

---

Règlement facture par :     demandeur     famille     autre

---

Signature :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)



Trégastel  
TREGASTEL



Services  
- plats à emporter  
- demi-pension



Résidence  
Autonomie

Ti Langastel - Trégastel



● Résidence Autonomie Ti Langastel  
Route de Lannion - 22730 Trégastel  
Tél. 02 96 23 48 37  
[residenceautonomie@tregastel.fr](mailto:residenceautonomie@tregastel.fr)

● Accueil mairie : 02 96 15 38 00  
[mairie@tregastel.fr](mailto:mairie@tregastel.fr) - [www.tregastel.fr](http://www.tregastel.fr)  
Mairie - Route du Dolmen - 22730 Trégastel